



## DÉCISION 555 / 2023

### RELATIF A L'ETAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS A INTERVENIR SUR LES FORETS DU MONT SAINT-QUENTIN

Nous soussigné, Pierre FACHOT, Conseiller Délégué en charge de la Gestion Foncière de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Forestier,

VU la délibération en date du 11 juin 2019 par laquelle le Conseil Métropolitain soumet au Régime Forestier des parcelles forestières du Mont Saint-Quentin,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 mai 2021 par lequel Monsieur Pierre FACHOT, Conseiller Délégué « Gestion Foncière », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « conserver et administrer les propriétés de Metz Métropole et faire tous les actes conservatoires »,

VU la convention F09FC70D024 en date du 15 septembre 2016 par laquelle l'Etablissement Public de Grand Est (EPFGE) a mis à disposition de METZ METROPOLE l'ensemble des biens dont il est propriétaire sur le site du Mont Saint-Quentin,

VU l'acte notarié en date du 21 juillet 2017 par lequel METZ METROPOLE est devenue propriétaire d'un ensemble de biens sur le site du Mont-Saint-Quentin,

CONSIDERANT que la gestion des parcelles boisées est une obligation au titre du Code Forestier (articles L.211-1, L.212-1, L.212-2),

CONSIDERANT l'état de prévision des coupes ci-joint portant sur les forêts du Mont Saint-Quentin, établi en date du 16 novembre 2023 par l'Office National des Forêts,

#### DÉCIDONS :

- D'accepter les conditions de l'état de prévision des coupes ci-annexé relatif aux forêts du Mont-Saint-Quentin suivant lesquelles :
  - Volume total de feuillus et résineux (coupes à façonner) : 102 m<sup>3</sup>
  - Volume en abandon : 229 m<sup>3</sup>
  - Programme de travaux d'exploitation pour une recette brute estimée à 5 700 €
  - Période des coupes : du 11 au 15 décembre 2023
  - Périmètre concerné : voir carte ci-jointe

- De signer l'état de prévision de coupes précité et ses annexes éventuelles.

Fait à Metz, le **7 DEC. 2023**

Pour le Président et par délégation  
Le Conseiller Délégué

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Pierre FACHOT  
Maire de Jussy



## ETAT DE PRÉVISION DES COUPES

Agence : AG DE METZ  
UT : UT PAYS MESSIN

Interlocuteur CARLIER AURÉLIEN  
06 16 30 73 06  
aurelien.carlier@onf.fr

Forêt de Metz Métropole - Mont Saint Quentin

Exercice : 2024

### COUPES A FACONNER

	BO		BI		Vol. total m3	Recette brute €
	FEU m3	RES m3	FEU m3	RES m3		
4.a BF	7		3		10	638
6.a - BF	8	13	4	11	36	2 169
5.a - BF	14	20	8	15	56	2 894
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>102</b>	<b>5 700</b>

### VOLUME EN ABANDON

	Vol. total
	m3
4.a BF	42
6.a - BF	107
5.a - BF	80
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>

J'ai l'honneur de vous présenter l'état de prévision des coupes de votre forêt proposé par votre correspondant CARLIER AURÉLIEN, le

Programme de travaux d'exploitation approuvé pour une recette brute estimée de 5 700 €

A \_\_\_\_\_ le  
Madame, Monsieur

# PERIMETRE CONCERNE PAR LA COUPE DE BOIS

